

Compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2016

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Didier Mai-Andrieu, Bruno Pelissier, Frédéric Lavigne, Jean Muratet, Isabelle Viguier, Jean-Christophe Coupat, Clément Chauchard, Bernard Martin, Monique Delcausse.

Absents excusés : Brigitte Tuéry (procuration donnée), Séverine Véquaud (procuration donnée), Christian Duraisin (procuration donnée).

1 – Délibération : transfert de la compétence "Enfance et Jeunesse" à la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois.

La compétence « Enfance et Jeunesse » fait référence à l'ensemble des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus. Cette compétence est amenée à être exercée dans le cadre de la compétence optionnelle "Action Sociale" par la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays Baraquevillois et du Naucellois avec extension aux communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhès et Sainte-Juliette-sur-Viaur après le 1^{er} janvier 2017. Cette compétence est stratégique pour le territoire communautaire.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de transférer cette compétence à la communauté de communes du Pays Baraquevillois. Cette compétence viendra modifier les statuts de l'intercommunalité dans ses compétences facultatives.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au transfert de la compétence facultative "enfance et jeunesse" à la Communauté de Communes du pays Baraquevillois.

2 – Délibération : approbation de l'évaluation des transferts de charges définitives de la compétence voirie à la CCPB.

La compétence Voirie a été transférée à la communauté de communes du Pays Baraquevillois le 1^{er} janvier 2016. Le conseil communautaire a calculé et communiqué à chaque commune des attributions de compensation provisoire avant le 15 février 2016, intégrant une évaluation des transferts de charges provisoire. Une évaluation des transferts de charges définitives doit être validée avant le 31 décembre 2016.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a proposé une évaluation des transferts de charges définitive.

Pour la commune de Sauveterre de Rouergue, le montant est de 30 278 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'évaluation des transferts de charges proposée sur la base du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

3 – Délibération : répartition des fonds de concours "Voiries" de la CCPB.

Suite aux travaux de voirie réalisés en 2016, Monsieur le Président de la Communauté de Communes a proposé à l'assemblée communautaire qu'un fond de concours soit demandé aux communes bénéficiaires des travaux. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fond de concours. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Pour la commune de Sauveterre de Rouergue, le montant est de 7 524 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la répartition financière entre la Communauté de Communes et la Commune de Sauveterre.

4 – Délibération : engagement du projet pôle de santé

Le projet du **pôle santé** à Sauveterre de Rouergue, situé dans le lotissement le Couderquet, aurait une superficie d'environ 130 m², à savoir : une salle de 50 m² (kiné) et quatre bureaux de 20 m² (accueil, infirmiers...).

Son coût serait d'environ 300 000 €/HT (honoraires compris).

Deux possibilités sont envisagées pour la construction du bâtiment à savoir :

- en modulaire (maison MAILIE)
- en traditionnel (architecte)

Pour nous accompagner à l'élaboration de ce projet, le Pact Aveyron établira un cahier des charges le plus précis possible. Ce cahier des charges devra contenir tous les éléments permettant au maître d'œuvre de juger de la taille du projet et de sa complexité afin d'être en mesure de proposer l'offre la plus adaptée possible en termes de coût, de délai, de ressources humaines et d'assurance qualité. Il servira aussi à sélectionner le prestataire ou soumissionnaire (appel d'offres) et à organiser la relation tout au long du projet.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'engagement de la commune pour la construction du pôle santé.

5 – Délibération : Maîtrise d'Ouvrage Mini crèche (Loi MOP)

Les Communes peuvent confier à la Communauté de Communes le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte des missions de maîtrise d'ouvrage publique relative à une opération relevant de la compétence communale. La charge financière étant répercutée intégralement à la commune.

Cette procédure pourrait être appliquée pour un projet de micro crèche, dont la nécessité a été reconnue au niveau du département pour le territoire de la CCPB, comme solution alternative de garde d'enfant pour les familles.

Cette micro crèche pourrait accueillir 10 enfants maximum. Le coût d'investissement global serait d'environ 260 000 €/HT.

Un avant-projet sommaire établi par le Pact Aveyron a été déposé auprès de la CCPB pour s'inscrire dans cette démarche.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'engager cette procédure pour le projet de la micro crèche.

6 – Délibération : mise en œuvre de la numérotation des voies, avec accompagnement et diffusion de la communication par la poste

Le projet de numérotation des habitations va avoir un impact sur la vie des habitants et des services qu'ils utilisent. Il est nécessaire de communiquer autour de ce projet. La décision de rénover l'adressage et la numérotation devra être portée à la connaissance des citoyens. Les moyens de communication sont ceux couramment utilisés par la commune : presse quotidienne, bulletin municipal, ainsi que site Internet municipal seront mobilisés. La cérémonie des vœux de la municipalité, une réunion publique communale seront autant d'occasion de rappeler l'existence du projet et de son application.

- Les habitants et partenaires seront informés par un courrier.
- La signalétique sera mise en place rapidement.
- Une distribution de plaques sera organisée.

Monsieur le Maire propose de confier l'accompagnement et la diffusion de la communication à La Poste, pour un coût de 1 852.62 € TTC

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à La Poste l'accompagnement et la diffusion de la communication.

7 – Délibération : approbation des tarifs relatifs à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour l'année 2017

Le Conseil d'Administration d'Aveyron Ingénierie du 24 novembre 2016 a fixé les tarifs relatifs à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour l'année 2017 :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Certificat d'urbanisme | 100 €, |
| - Permis de Construire | 250 €, |
| - Permis de démolir | 110 €, |
| - Déclaration préalable | 100 € si DP division ou en l'absence de création de surface de plancher ou d'emprise au sol,
150 € dans les autres cas, |
| - Permis d'aménager | 300 €, |
| - Permis modificatif | 110 €, |
| - Transfert de permis ou prorogation | Gratuit. |

Le Conseil Municipal approuve les tarifs relatifs à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour l'année 2017.

8 – Emprunt pour l'achat de la "maison Fleys"

Par délibération du 3 novembre, le conseil municipal a décidé d'acheter la maison "Fleys". Le crédit agricole fait une proposition d'Emprunt de 50 000 € pour cet achat. Le taux d'intérêt annuel serait de 1,49% sur une durée d'amortissement de 20 ans (mensualité d'environ 240€/mois).

Le conseil municipal autorise le maire à contracter, au nom de la commune, un emprunt avec la banque "Crédit Agricole" aux conditions ci-dessus.

9 – Décision Modificative n°2

A l'examen des comptes du lotissement, il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre entre section du budget.

Il faut donc prendre la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement :

En recettes diminution des crédits au compte 7015 : - 270.00 €
en recettes augmentation des crédits au compte 7133-042 : + 270.00 €

Investissement :

augmentation des dépenses au compte 3355-040 : + 270.00 €
augmentation des recettes au compte 1641 : + 270.00 €

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette décision modificative.

10 - Motion SNCF

Le conseil municipal de Sauveterre de Rouergue :

- **S'oppose** à toutes les dégradations de service du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, au travers de la suppression de la voiture couchette comportant 42 places de 2nde classe soit une moyenne de 5 000 à 7 500 voyageurs par an qui pourront se voir refuser l'accès à ce train,

- **Demande** à la S.N.C.F. de répondre favorablement à la proposition de desserte initiée par le Syndicat C.G.T. des Cheminots et soutenue par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail, à savoir faire circuler ce train via Brive - Périgueux et Coutras pendant toute la durée des travaux de la ligne P.O.L.T. afin de maintenir dans des créneaux horaires satisfaisants la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot pour un Service Public Ferroviaire répondant aux besoins des usagers.

QUESTIONS DIVERSES

*** Participation Festival Théâtre en Bastides 2017**

Le festival en bastides est un festival d'art de la rue itinérant sur les bastides du Rouergue avec pour objectif d'amener l'art dans la rue pour démocratiser la culture et en même temps valoriser le patrimoine local. Diverses disciplines s'y croisent comme le cirque, le théâtre, la danse, le chant, les déambulations...

Début août 2017, le festival en bastides (montant budgétaire 5000 €) reviendra à Sauveterre de Rouergue. Un changement d'horaire sera proposé à savoir 16 H 30 au lieu du début d'après-midi.

Une fanfare pourrait clôturer cette manifestation, les restaurateurs de Sauveterre pourraient proposer un "menu bastide".

En juillet 2017 également, le festival de Provence s'exporte pour la 9^{ème} fois en Aveyron sous l'égide de l'association les "Ensembles Polyphoniques du Sud". Plus de 20 concerts seront donnés dans tout le département, dont un à Sauveterre.

Le conseil municipal est favorable au retour du festival en bastides à Sauveterre de Rouergue et à la venue du festival de Provence.

*** Changement d'occupants dans les ateliers du pôle artisanal Lapérouse.**

Aglaë Machline et Pedro Tomé exercent un des plus beaux métiers du monde, ils fabriquent des rêves. Installés à Sauveterre de Rouergue depuis fin 2012, ils sont luthiers du quatuor et occupent un atelier municipal sis "la placette". Ils ont décidé de s'installer dans l'atelier qui était occupé par Antoine Payen. Steve Sautetner, fabricant de bougies parfumées envisagerait de reprendre l'atelier d'Aglaë et Pedro.

*** Projet de territoire, organisé par l'association de Villefranche de Rouergue "Atelier Blanc"**

David Lachavanne, artiste plasticien, "Points de repère, Repères de point", a présenté avec la participation des habitants un projet artistique et participatif autour des six Bastides du Rouergue organisé par l'atelier Blanc. Cette œuvre amovible se fera en collaboration avec l'Ajal, des artisans d'art, etc... Il s'agit d'un trompe l'œil dans le puits central de Sauveterre de Rouergue.

*** Maison/grange de la commune située allée de la Mérette**

La réhabilitation de la bâtisse communale comprendra dans la partie donnant sur la rue des merciers un T4 et dans la partie rez-de-chaussée donnant sur l'allée de la Mérette un local professionnel non aménagé. Le Pact Aveyron doit lancer un appel d'offres pour ces travaux.

*** Changement de brigade de gendarmerie pour la commune de Sauveterre de Rouergue**

A noter que la commune de Sauveterre de Rouergue ne dépend plus de la gendarmerie de Baraqueville mais de celle de Rieupeyroux.

La cérémonie des vœux du Maire se déroulera dans la salle des fêtes de Jouëls

Samedi 14 janvier 2017 à 19 heures.

Prochain conseil municipal vendredi 20 janvier 2017 à 20h30.